11 avril 2018

Demi-journée du réseau transition énergétique

DRIEA 92/ DRIEE 92/ ADEME Ile de France

La rénovation énergétique des bâtiments publics

Les CEE : un financement efficace

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

AMORCE

Association Nationale des Collectivités Territoriales et des Professionnels pour la Gestion des Déchets, de l'Énergie, des Réseaux de Chaleur et de Froid, et de l'Environnement

Déchets

Energie et Climat

Réseaux de chaleur

www.amorce.asso.fr

AMORCE en quelques mots…

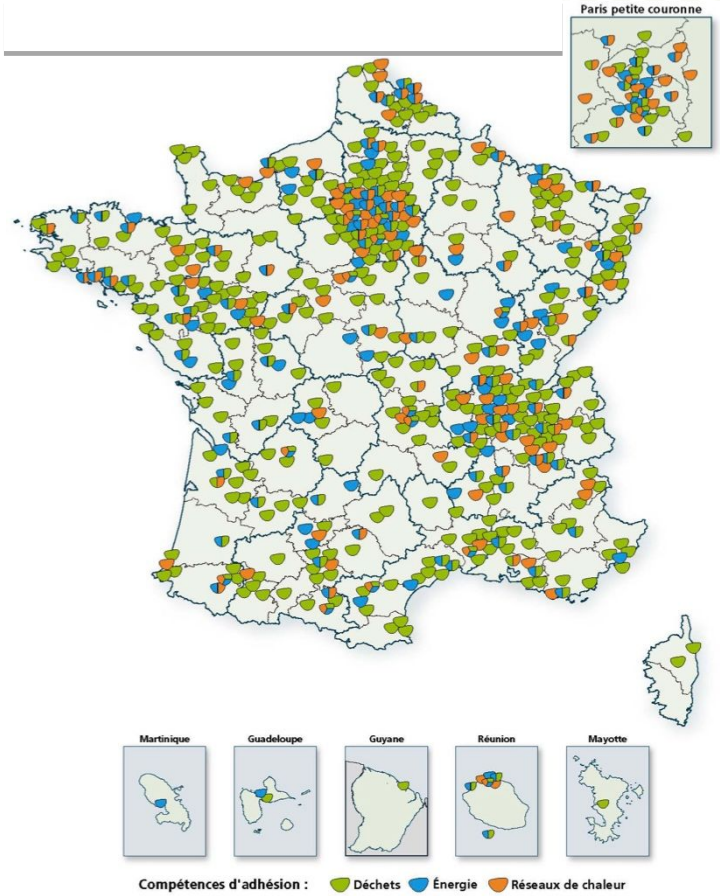

Plus de 890 adhérents

Près de 570 collectivités : 2/3 des adhérents

Regroupant 60 millions d'habitants, repartis sur l'ensemble du territoire français (métropole, insulaire et ultra-marins),

Communes, Intercommunalités, Conseils Départementaux, Conseils Régionaux

Près de 320 grandes entreprises : 1/3 des adhérents *Fabricants, Exploitants, Bureaux d'études, Cabinets Juridiques, Associations, Fédérations…*

Le nombre d'adhérents a doublé en 10 ans, suivant une progression annuelle de 10%

Energie et Climat

Réseaux de chaleur

Déchets

Services aux adhérents

Expertise technique, économique, juridique, fiscale et institutionnelle
Partage d'expériences et accompagnement
Force de proposition

- **5 manifestations** annuelles

  (4 colloques et 1 Congrès national réunissant plus de 2000 participants - tarif préférentiel adhérent)
- **Plus de 40 groupes de travail** thématiques ou d'échange
- **70 publications et guides** (rapports, recueils, enquêtes, études…)
- **30 interventions extérieures** chez nos adhérents en moyenne
- **900 renseignements personnalisés** par an en moyenne
- **5 listes de discussions** thématiques
- **4 clubs** (dont insulaires déchets et énergie)
- **1 Lettre aux Adhérents** bimestrielle (LAA)
- **1 Newsletter** bimensuelle
- **Espace adhérent** sur le site internet

cléo Collectivités Locales Éoliennes

C3biom Club des Collectivités Chaleur Biomasse

Principe du dispositif des CEE

- L'état attribue une **obligation pluriannuelle d'économies d'énergie** aux vendeur d'énergie (obligés). Unité = kWhcumac

- Les obligés obtiennent des certificats d'énergie (CEE) en cas de rôle actif et incitatif pour la **réalisation d'actions d'économie d'énergie**

- Des personnes éligibles (**collectivités territoriales**, **SEM**, bailleurs sociaux, ANAH…) peuvent par leurs actions générer des CEE. Ces CEE sont **valorisés** auprès des obligés

- En fin de période (2018-2020) les obligés ne détenant pas suffisamment de CEE paient une **pénalité libératoire** (15 €/MWhcumac manquant)

Principaux textes de référence

- Création par la loi POPE du 13 juillet 2005. Modifications via loi Grenelle 2 et LTECV.

- Code de l'énergie articles L.221-1 à L.222-9 (partie législative) et R.221-1 à R.222-12 (partie réglementaire)

- Arrêté « demande » du 29 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de CEE et les documents à archiver par le demandeur

- Arrêté « modalités » du 29 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif

- Ensemble des documents disponibles sur le site de la DGEC

Objectifs et prix des CEE

Volumes CEE délivrés (TWh cumac)

Evolution des CEE-Classiques délivrés par rapport aux objectifs
Source DGEC- Analyse AMORCE

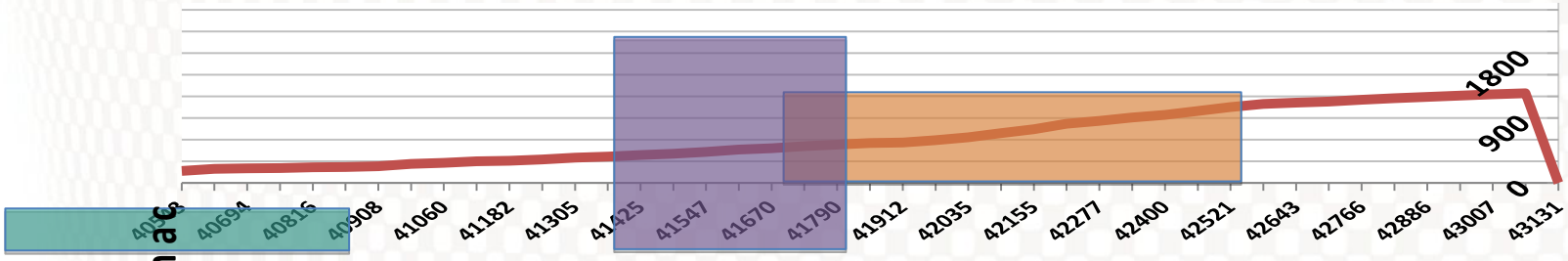

€/MWh cumac

Cotation du MWhcumac
Source Emmy - Analyse AMORCE

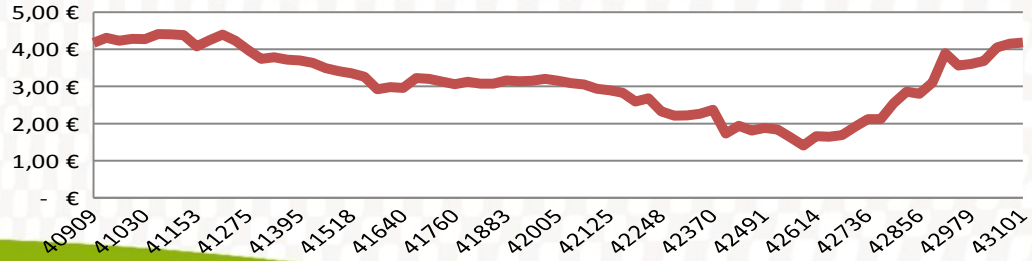

Enveloppe totale des CEE : 2 à 3 Md€ /an
Soit 1 à 2 % des factures d'énergie totales des ménages

Comment générer des CEE ?

- Opérations standardisées
- Opérations spécifiques
- Programmes

Actions	CEE pour 1000€ investis	Taux de couverture par les CEE
Isolation / ouverture	22	8%
Chauffage	6	2%
Eclairage des bâtiments	6	2%
Réseau de chaleur	59	21%
Eclairage public	16	7%

Taux de couverture des travaux par les CEE avec des opérations standardisées (approche moyenne)

Source : enquête AMORCE/ADEME ENE24

Grandes étapes pour valoriser les CEE (collectivité)

Stratégie globale → Montage de dossier → Dépôt de dossier → Valorisation financière

Valorisation en Gestion interne

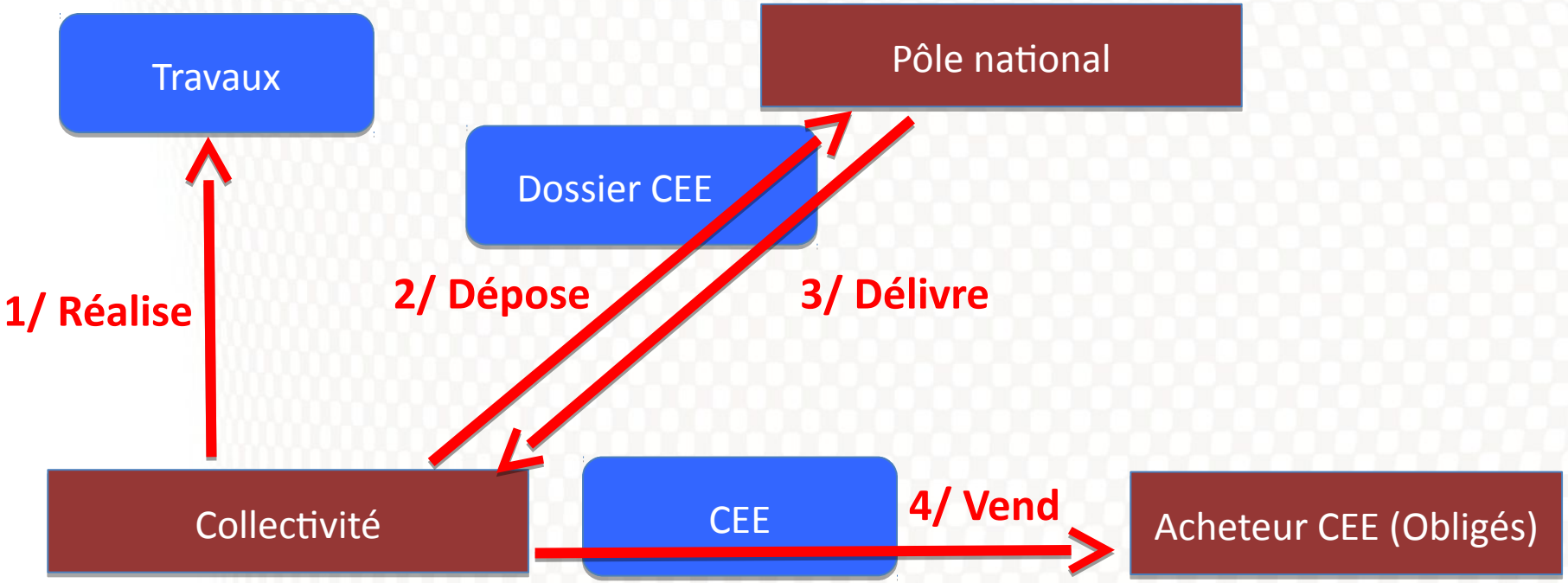

La **gestion interne** permet à la collectivité d'obtenir des CEE en nom propre.

Valorisation en Regroupement

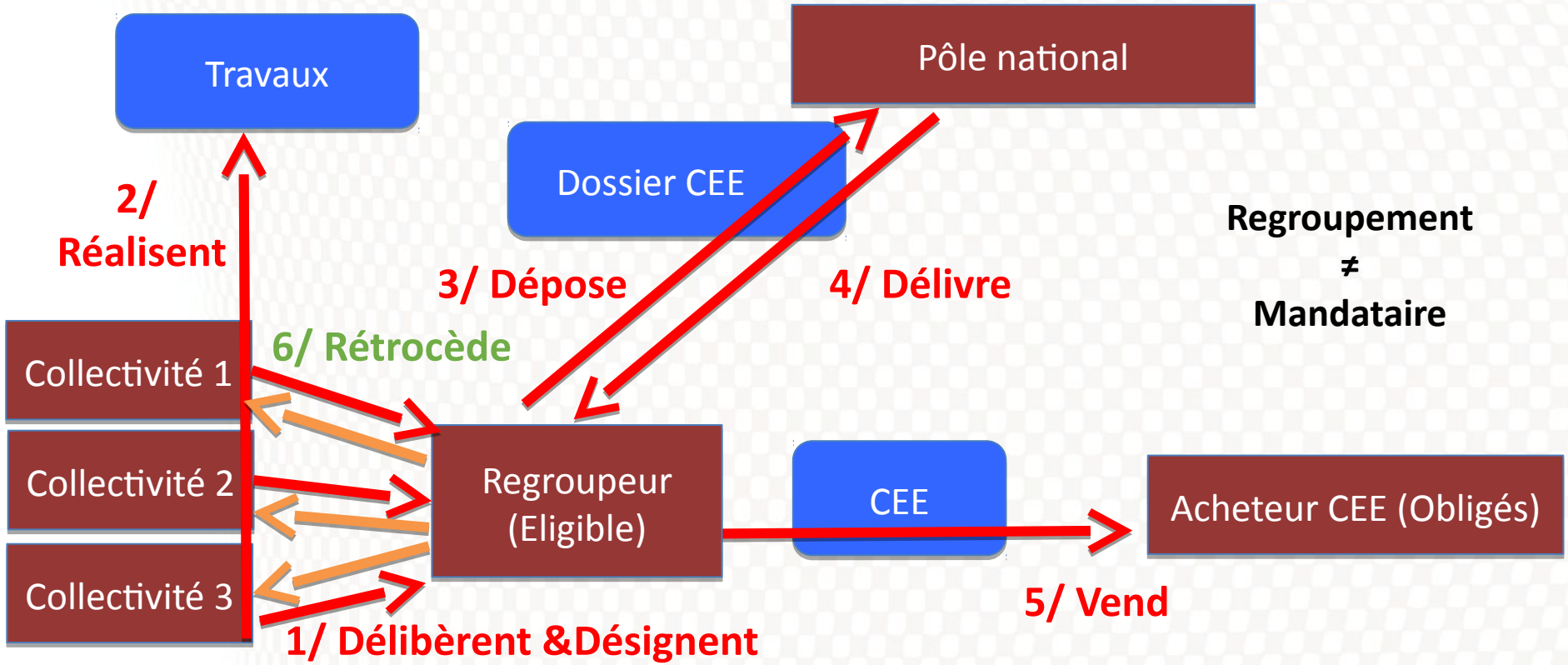

Le **regroupement** permet aux collectivités de massifier les volumes et de mutualiser l'expertise.

Contractualisation en amont

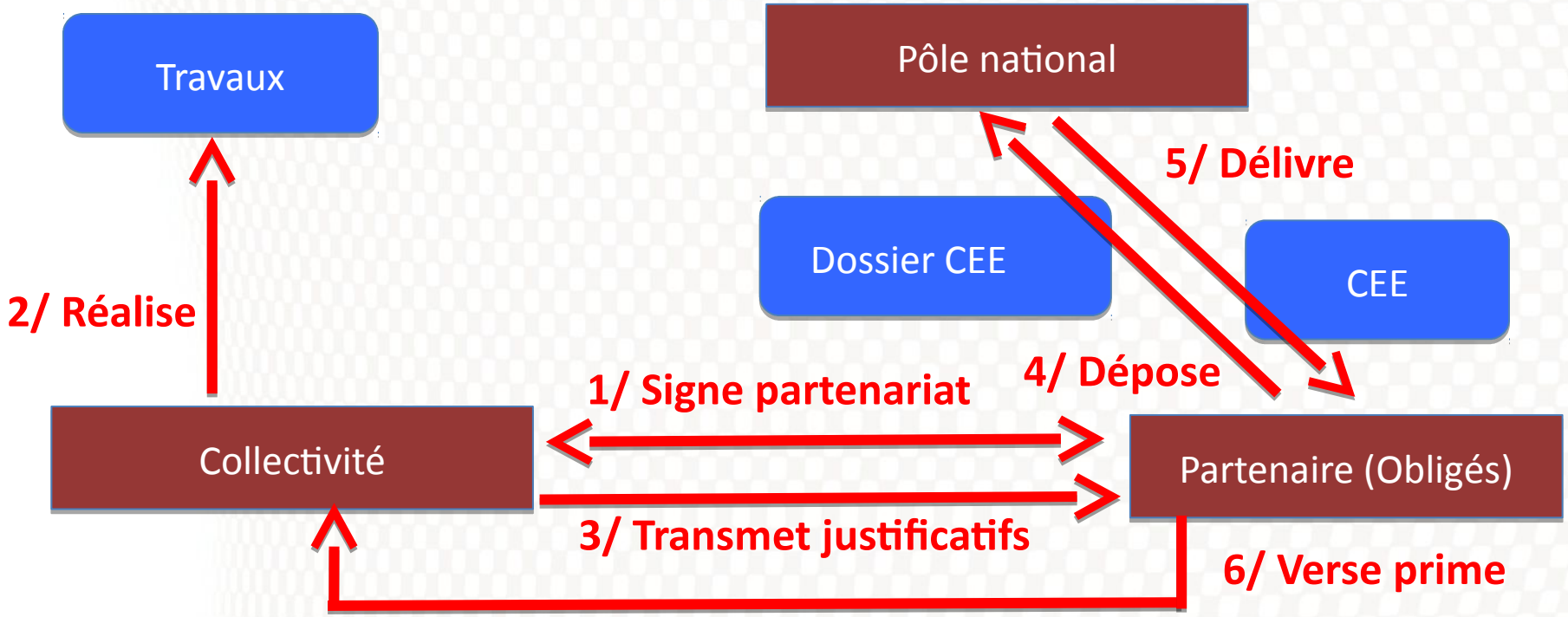

En **contractualisant en amont** avec un obligé, la collectivité cède ses CEE contre une contrepartie financière négociée au préalable.

Avantages, inconvénients

Gestion interne & Regroupement

- Maîtrise de toute la chaîne
- Possibilité de négocier la vente de plus gros volumes
- Choix du moment pour valoriser les CEE / incertitudes sur les prix
- Nécessite des moyens humains en interne ou des prestataires
- La collectivité porte le risque d'incomplétude du dossier

Bâtir un partenariat

- Maîtrise du plan de financement (si le prix est fixé à l'avance)
- La collectivité n'est pas responsable du dépôt de dossier.
- Nécessite quand même des moyens humains (justificatifs…)
- Nécessite le plus souvent d'avoir identifié les actions en amont
- Veiller à ce que toutes actions CEE puissent être valorisées

+ AMO selon besoins ?

Collectivités et acteurs du territoire

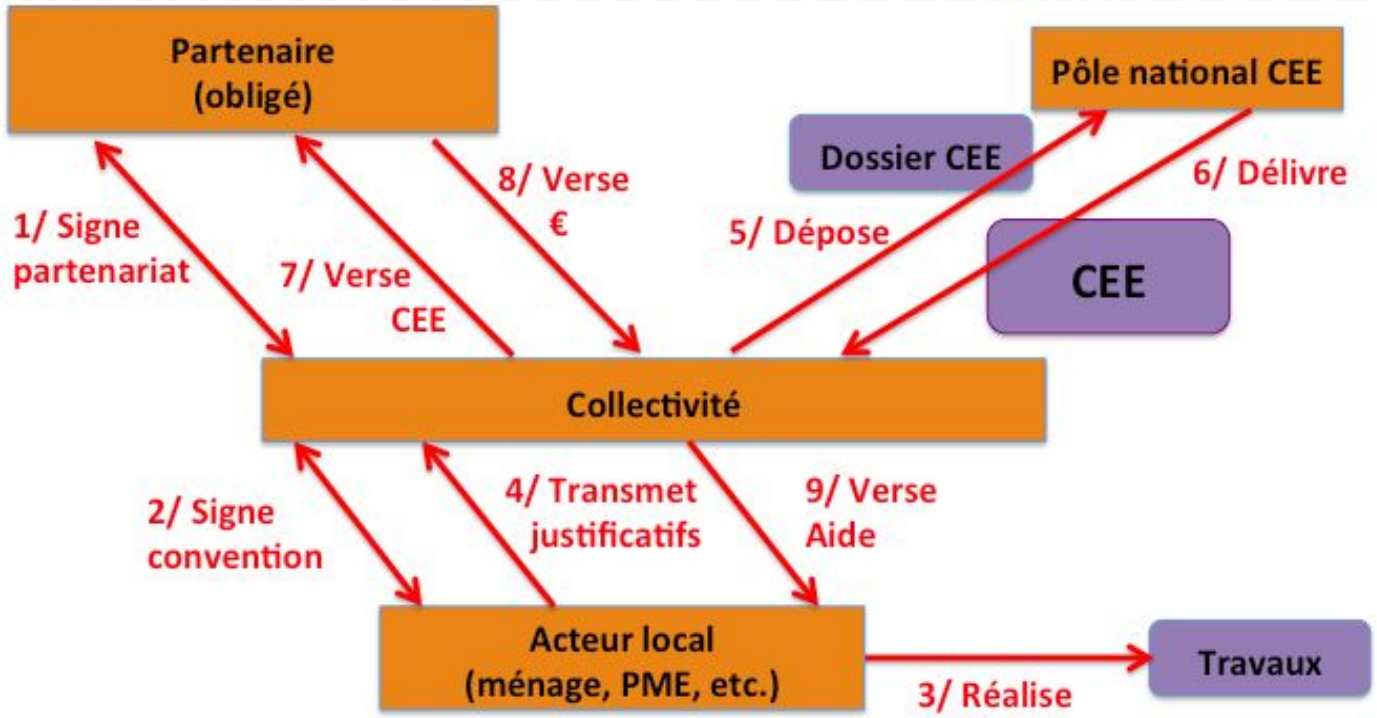

La collectivité utilise les CEE pour inciter les ménages et PME à réaliser des économies d'énergie

Les publications AMORCE/ADEME

- *CEE : 50 Questions pratiques pour les collectivités*
- *Programme CEE-Précarité, quelle opportunité pour les collectivités ?*
- *Valorisation des CEE : les bonnes pratiques des collectivités*
- *4ème période CEE : quels changements pour les collectivités ?*
- *CEE – Habiter Mieux et Collectivités*
- *Enquête : les collectivités et les certificats d'énergie*

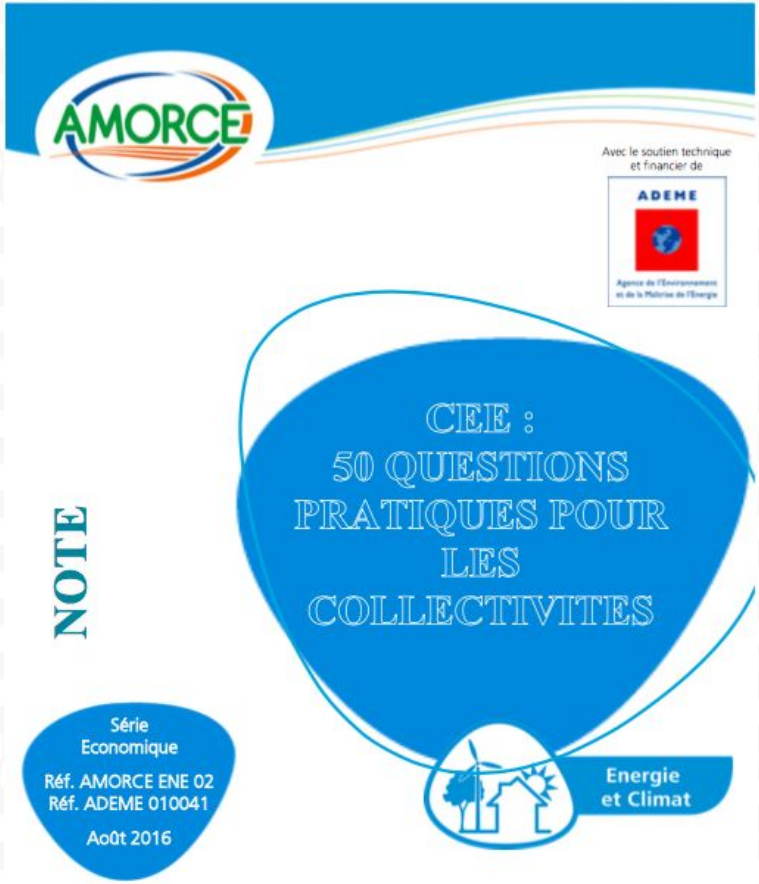

Outils ADEME

- Calculateur CEE
  http://www.calculateur-cee.ademe.fr

- Guide technique : opérations spécifiques dans les installations fixes

- Guide CEE collectivités

www.ademe.fr

Thomas Duffes
Responsable pôle Energie
et Réseaux de chaleur

AMORCE
tduffes@amorce.asso.fr

Tel : 04 72 74 09 77

twitter @AMORCE

Paul Vienne
Chargé de mission rénovation
et précarité énergétique

AMORCE
pvienne@amorce.asso.fr

Tel : 04 72 74 31 11

MEMBRE DU RÉSEAU AMORCE
Informer, partager, accompagner, proposer, défendre

Comment choisir le partenaire en amont de l'action ?

1. Le partenariat entre l'obligé (ou le délégataire) et la collectivité ne relève pas des règles de la commande publique.
2. Une simple publicité (publications de l'avis dans les supports habituels) suffit. Mais une mise en concurrence est fortement conseillée.
3. Les points importants du protocole d'accord :
   - La répartition des rôles et les moyens mobilisables par le partenaire
   - La définition des actions incluses dans l'accord

Comment Intégrer les CEE dans les travaux

- Important : Insérer une clause spécifique dans le cahier des charges des travaux, idem pour les CPE
- Cas particuliers
  - DSP : En premier recours, le bénéficiaire est la collectivité en tant que propriétaire. Mais sous réserve d'accord bilatérale, le délégataire, en tant que maître d'ouvrage peut devenir bénéficiaire.
  - Régie : L'attestation sur l'honneur est remplacée par une facture d'achat et une attestation sur papier libre précisant précisant les marque et référence du matériel, la date d'installation, la qualité et l'identité du signataire du document

Comment vendre les CEE ?

- Les CEE sont considérés comme un bien mobilier de la collectivité -> une délibération est nécessaire
- La TVA ne s'applique pas à la cession de CEE pour les éligibles
- Traitement comptable :
  - CEE s'inscrivent dans une activité de négoce nécessitant ainsi d'inscrire les CEE détenus en stock.
  - Certaines collectivités ont imputé les recettes de CEE sur la section de fonctionnement et d'autres en section d'investissement.
  - La recette de cession des CEE doit être constatée au compte 7788 « produits exceptionnels divers ».

Les CEE sont-ils cumulables avec d'autres financements publics ?

- Les CEE ne sont pas cumulables avec les aides ADEME (aide à l'audit, fonds chaleurs,…).

- Mais des aides ADEME sur un audit peuvent se cumuler avec les CEE générés ultérieurement sur les travaux.